



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tourisme social

Question écrite n° 50949

Texte de la question

M Leonce Deprez se referant a sa communication « Pour une politique d'acces aux loisirs et aux vacances » presentee au conseil des ministres du 24 juillet 1991 demande a M le ministre delegue au tourisme de lui preciser l'etat actuel d'application de ses treize propositions pour le tourisme social et notamment de celle tendant a developper un programme d'insertion professionnelle des jeunes par des emplois dans le tourisme.

Texte de la réponse

Reponse. - La mise en oeuvre des treize mesures proposees par le ministre delegue au tourisme lors de sa communication au conseil des ministres du 24 juillet 1991 « pour une politique d'acces aux loisirs et aux vacances » se signale en premier lieu par l'augmentation des credits destines au tourisme social dans le projet de loi de finances pour 1992. En effet, les credits du titre IV affectes aux interventions publiques en faveur du tourisme associatif passeront de pres de 4,5 millions de francs en 1991 a 13,5 millions en 1992 hors subvention exceptionnelle au fonds de garantie des loyers ; ceux du titre IV destines aux subventions d'investissement pour les hebergements a caractere associatif ou familial s'eleveront en 1992 a 43,5 millions de francs en autorisations de programme contre 33,3 millions en 1991. Plusieurs mesures destinees a ameliorer les conditions d'emploi et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes dans le secteur sont actuellement envisagees : realisation de contrats d'etudes previsionnels (en continuite de celui realise en 1991 dans le secteur du tourisme social et familial), et d'engagement de developpement de la formation dans les differentes branches d'activites (hotellerie-restauration et agences de voyages) afin d'anticiper les evolutions de competences et de qualifications ; mise en place d'un observatoire de l'emploi et des qualifications au plan national, creation d'une bourse de l'emploi pour les travailleurs saisonniers en liaison avec les partenaires sociaux ; adaptation du fonctionnement de l'ANPE pour prendre en compte les specificites du secteur ; acceleration de la mise en oeuvre d'une convention collective nationale dans le secteur de l'hotellerie-restauration-cafes ; dynamisation des systemes d'apprentissage et de formation en alternance pour le tourisme a la suite de la table ronde de janvier 1992 a laquelle le ministere du tourisme a ete convie ; coordination de l'information pour les metiers du tourisme, domaine sur lequel travaille le ministere du tourisme depuis 1990 ; salon de l'etudiant a Paris et a Lyon en 1990, l'aventure des metiers en 1991 ; projet d'une tournee d'information en province pour 1992 avec des supports audiovisuels et ecrits ; plaquette sur les metiers et guides « se former au tourisme » et « se former a l'hotellerie-restauration » edites en collaboration avec centre INFFO Ces diverses mesures qui sont a l'etude font l'objet d'une etroite concertation avec le ministere du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et s'inscrivent dans le cadre general de la politique du Gouvernement en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle qui vise a developper partout ou c'est possible la creation d'emplois, a mieux relier la formation a l'emploi, et enfin a maintenir l'effort en faveur des publics les plus vulnerables, en particulier les jeunes ages de seize a vingt-cinq ans, les chomeurs de longue duree et les handicapes.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Leonce](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50949

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4900